

GUIDE DE PRÉPARATION À LA THÈSE D'EXERCICE

[Pour (Presque) tout savoir]

I. ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

L'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie indique que la soutenance d'une thèse est indispensable à l'obtention du diplôme et en décrit les modalités.

Deux points importants sont à noter :

les étudiants doivent la soutenir au cours du troisième cycle court ou, au plus tard, dans un délai de deux ans après la validation du 3^{ème} cycle court.

l'obtention du diplôme est indispensable à certains exercices professionnels (Code de la Santé Publique).

II. CHOIX DU SUJET

La polyvalence des études pharmaceutiques permet le choix d'un sujet de thèse dans de nombreuses disciplines.

Il peut porter sur des thèmes en rapport :

- avec la pratique d'une activité spécifique de l'orientation professionnelle ;
- avec le développement d'un acte pharmaceutique (santé publique, campagnes de dépistage, conseil, suivi pharmaceutique, accompagnement du patient, éducation thérapeutique du patient...);
- avec l'évolution des pratiques professionnelles;
- avec l'activité de l'étudiant au cours du stage hospitalier;
- avec l'activité de l'étudiant pendant un stage professionnel ;
- avec une recherche expérimentale et /ou clinique.

1

Le sujet est choisi en accord avec un «Directeur de Thèse» (DT) qui va suivre et conseiller l'étudiant(e) pendant sa thèse. Ce DT doit être un enseignant de la faculté de pharmacie de Tours. Si vous désirez un DT extérieur à la Faculté (industriel, responsable des stages hospitaliers, pharmaciens d'officine, d'industrie, hospitaliers, vétérinaires, diététiciens...), vous pouvez le prendre en co-direction de thèse. C'est en principe le DT guide et oriente l'étudiant(e) dans ses travaux.

L'étudiant peut proposer un sujet de thèse à un potentiel DT qui l'accepte ou non ; cette démarche démontre une motivation de l'étudiant. Certains DT proposent des sujets consultables sur l'ENT, rubrique – Mes cours en ligne – Thèse d'exercice.

Le catalogue SUDOC, consultable sur internet, recense les thèses déjà soutenues en France. Ce catalogue peut manquer d'exhaustivité. Les mots-clés d'entrée peuvent être relatifs aux sujets, auteurs, années, localisations, disciplines (médicales, pharmaceutiques...).

Le sujet est validé par des Enseignants-Chercheurs de la faculté. C'est le Directeur de la faculté qui autorisera ultérieurement la soutenance de la thèse.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

La thèse consiste en un mémoire dactylographié, écrit en français, préparé sous la responsabilité d'un DT.

Les thèses sont le plus souvent des thèses individuelles [1 thésard(e), 1 soutenance, 1 ouvrage écrit], parfois collectives [2 thésard(e)s, 1 soutenance, 1 ouvrage écrit].

C'est la nature du sujet et «l'affinité» entre deux étudiant(e)s qui permet d'envisager une thèse collective. Une thèse peut être uniquement bibliographique, ou bibliographique avec contribution personnelle (travail de paillasse, interrogatoires de patients, enquêtes diverses...). Le nombre de pages d'une thèse n'est pas imposé. C'est au DT d'en convenir avec l'étudiant(e) au cours de son travail.

1) Thèse bibliographique

Le travail fait le point de la littérature sur le sujet choisi à partir des données bibliographiques déjà publiées. Bien que tous les travaux de thèse ne puissent rentrer dans un modèle précis, les données de la littérature choisies (sans impérativement être exhaustives) doivent faire état des grandes connaissances relatives au sujet. Les références les plus récentes devront être particulièrement étudiées car elles permettent souvent de dégager les meilleures «certitudes». Il peut cependant être logique et justifié de citer des références «anciennes» ou « princeps » ne serait-ce que pour situer le sujet dans son contexte historique. Le nombre de références à consulter n'est pas défini et dépend du sujet, de son étendue, de son intérêt «scientifique» et des limites que l'on s'est fixées.

2) Thèse avec contribution personnelle

Ces thèses sont généralement constituées de 2 parties : une première partie bibliographique (cf. 3-1) et une seconde partie personnelle qui apporte des précisions (expérimentales si travail de paillasse, locorégionales si interrogatoires ou enquêtes...) sur le sujet. Les résultats de ce travail personnel devront être interprétés isolément (... les statistiques sont parfois indispensables!) et pourront être comparés à ceux de la littérature obtenus dans des conditions voisines des vôtres.

Une présentation de thèse plus originale (vidéos par ex.) est envisageable après accord avec le DT sur le fond et la forme.

2

IV. COMMENT PASSER SA THÈSE ?

Procédure administrative :

Vous devez contacter le service de la Scolarité **2 mois** avant la date prévue de votre soutenance afin de réserver la salle des Actes et rapporter les annexes complétées.

Votre interlocutrice à la Scolarité : Mme Aurélie SIMONNOT - 02.47.36.73.77 – these.pharma@univ-tours.fr.

Dès que le sujet est choisi en accord avec un DT, vous devez :

1. Télécharger et remplir l'annexe 1 "Fiche initiale du dépôt de sujet de thèse d'exercice" en PDF. C'est un formulaire à compléter et à renvoyer sur la plateforme [Célène](#) (au moins **6 mois** avant la date définitive de la soutenance).

En début de chaque mois, la Commission valide ou non le sujet déposé. La Scolarité vous contactera par mail après la validation.

Cette fiche n°1, assez informelle est datée. Elle assure que vous allez traiter le sujet choisi. La faculté conserve ce document dans un dossier numérique qui vous donne un droit d'antériorité au cas où un(e) autre étudiant(e) voudrait traiter le même (ou très proche) sujet.

2. Vous trouverez les informations et les annexes sur [Célène](#) :
 - a. Annexe 2 « Fiche de dépôt de sujet de thèse et jury »
 - b. Annexe 3 « Avis de soutenance »
 - c. Annexe 4 « Fiche de confidentialité »

V. RÈGLES BIBLIOGRAPHIQUES

Quel que soit le sujet choisi, une thèse fait toujours référence à des données bibliographiques. Celles-ci doivent IMPÉRATIVEMENT être référencées dans le texte et écrites dans la partie finale «Bibliographie» de façon homogène, précise, rigoureuse, non ambiguë. C'est dans ces conditions strict d'utilisation que les données bibliographiques pourront être reconnues et exprimeront leur valeur scientifique. Même si plusieurs systèmes de notation, reconnus sur le plan international, peuvent être utilisés, certains sont moins lourds et plus souples que d'autres. Nous donnons ici un exemple de celui qui nous paraît le plus (parmi les plus) judicieux. Il s'agit du système international dit « Vancouver », disponible sur le site « Vancouver bibliographie »-« Règles de présentation bibliographique ».

Un court résumé de son utilisation est disponible sur :

« www.bichat-larib.com/depot/609_biblio4.pdf ».

Ce système est particulièrement adapté aux travaux pharmaceutiques et médicaux donc aux thèses d'exercice. Les numéros des références citées doivent apparaître entre parenthèses à la fin de la phrase, ou dans la phrase, à laquelle elles se rapportent. Une ou plusieurs références peuvent être citées dans la même parenthèse, ex. (42) ou (14, 18, 39, 45).

La notation (18-21) signifie que les références citées sont 18, 19, 20, 21 ; il s'agit obligatoirement d'une suite numérique. Des avis différents peuvent être émis par des DT qui sont au plus près de votre travail. Vous devez respecter leurs avis.

Toutes les références citées doivent figurer à la fin de la thèse dans un chapitre

« Bibliographies ». L'écriture de ces références doit être en accord total avec les exemples donnés dans « Vancouver ». Les majuscules, minuscules, points, virgules, ordre des différents nombres, parenthèses.... doivent être exactement de la même présentation que celle des exemples. Les noms des périodiques (fascicule contenant une référence, ex. « Prescrire ») doivent être écrits en abrégé. A chaque périodique est associée une abréviation internationale qui doit être impérativement respectée (ex. The New England Journal of Medicine doit être abrégé N Engl J Med et de nulle autre façon). Ces abréviations sont données sur internet.

Pour exemple: Menendez-Arias L., Alvarez M.

Antiretroviral therapy and drug resistance in human immunodeficiency virus type 2 infection.

Antiviral Res. 2014; 102: 70-86

Menendez-Arias L., Alvarez M., Antiretroviral therapy and drug resistance in human immunodeficiency virus type 2 infection. Antiviral Res. 2014; 102: 70-86.

Il est très fortement conseillé de privilégier les références des périodiques indexés dans les banques de données internationales de valeur (ex. Pubmed – Medline – SciFinder...), même si d'autres références peuvent bien sûr être citées.

Les références internet doivent être citées comme suit :

Nom du SITE (le créateur); titre du sujet traité, lu le XX/XX/2023, <https://www.blabla/blabla>
Exp : 4.ANSM. Répertoire des spécialités pharmaceutiques [Internet]. [cite le 11 sept 2023].

Disponible sur: <http://agence-prd.ansm.sante.fr/php/ecodex/index.php>

5. Arrêté du 08 septembre 2021 relatif au management de la qualité du circuit des dispositifs médicaux implantables dans les établissements de santé et les installations de chirurgie esthétique. Légifrance

6. Haute Autorité de Santé – HAS. [cité le 11 sept 2023]. Lutte contre l'antibiorésistance: choix et durée de prescription des antibiotiques dans les infections bactériennes courantes. Disponible sur: https://has-sante.fr/jcms/p_3283973/fr/lutte-contre-l-antibioresistance-choix-et-duree-de-prescription-des-antibiotiques-dans-les-infections-bacteriennes-courantes

Sous Zotéro, le nom de l'auteur du site est à écrire "à la main", n'étant, très souvent, pas indiqué. La Bibliothèque Universitaire propose régulièrement des formations à Zotero : <https://bibliotheques.univ-tours.fr/version-francaise/ateliers-zotero-1>

Le nombre de références n'est jamais imposé. C'est à l'étudiant(e) et au DT de fixer leur nombre et leur qualité.

Une référence citée est une référence qui, en principe, a été lue et « travaillée ». Il peut arriver que vous choisissiez de citer les propos d'une référence que vous n'avez pas lue mais dont vous avez pris connaissance à travers une autre référence (par ex. votre n°42) que vous avez étudiée. Dans ce cas, deux possibilités s'offrent à vous :

1. inclure dans votre biblio la référence mentionnée dans le n°42 (et référencée par 42) comme si vous l'aviez lue... avec son propre «n° fictif» que vous avez donc «inventé». Il s'agit d'une démarche peu honnête.
2. écrire dans votre texte non pas un «n° fictif» (appelé de 2^{ème} main) d'une référence que vous n'avez pas lue mais la notation (in 42). Cela signifie que vous n'avez pas lu la référence citée dans le n°42, mais que vous faites confiance à l'interprétation donnée. Il ne faut pas abuser de ce type de notation.

4

ATTENTION : une bibliographie bien pensée et bien conduite dès le début de la thèse est fastidieuse mais assez facile à mettre en forme ; une bibliographie anarchique dès le départ est encore plus fastidieuse et très difficile voire impossible à (bien) récupérer.

Où trouver les références ?

Le DT ou les différents intervenants auprès de l'étudiant(e) peuvent lui fournir des références ou les articles eux-mêmes.

La recherche des références se fait actuellement au niveau des banques de données informatiques à partir de mots-clés, relatifs au sujet, judicieusement choisis.

La banque de données bibliographique la plus « intéressante » sur le plan scientifique (mais non-exclusive) est celle de MEDLINE, consultable sur le Net via le site : <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/>.

La B.U. possède de nombreux périodiques en ligne via E.N.T.

Si le périodique (ou le livre) n'existe pas à la B.U. vous devez demander une photocopie par le système «Prêt Inter» (prêt inter bibliothèque) à la responsable de la B.U. L'article est transmis sous une dizaine de jours. Ce service est payant.

Beaucoup d'articles sont écrits en anglais. Tous les périodiques n'ont pas la même «valeur scientifique». Certains sont beaucoup mieux «côtés» que d'autres. Plus le nombre et le pourcentage de références citées «haut de gamme» sont grands, plus le travail bibliographique aura de poids (mais attention ceci n'indique qu'une tendance).

Vous pouvez aussi vous connecter au site « <https://scholar.google.com/> » et rentrer les mots clés intéressants.

Le DT peut bien évidemment donner ses propres directives et méthodes de travail.

VI. ORGANISATION DU MANUSCRIT

Le nombre de pages d'une thèse n'est pas imposé. Il est en fonction du sujet, de la façon dont il est traité et des directives du DT. Habituellement, la police de caractère est « 12 », l'interligne est « 1,0 » et l'écriture est en « justifié ».

Sur le site de la faculté (onglet these / guide de these et démarches administratives) figurent les pages à inclure dans la thèse :

- **modèle des pages de couverture (Docteur en pharmacie ou DES),**
- **liste des Enseignants de la faculté de pharmacie,**
- **Serment de Galien,**
- **page de signatures et engagement de non-plagiat.**

Sur le site de la faculté (onglet thèse/ guide de thèse et démarches administratives) figurent les documents à rendre obligatoirement après la thèse:

- **fiche de renseignements,**
- **suivi de diplômés.**

Toutes les figures et tableaux présentés dans la thèse doivent :

- être annoncés dans le texte avant leur apparition,
- être numérotés (en principe, les figures sont numérotées de 1 à n en chiffres arabes, les tableaux de I à X...en chiffres romains. Ces numéros suivent l'ordre d'apparition dans le texte et sont indépendants les uns des autres ; le tableau XI peut précéder la figure 18,
- être légendés même si la légende reprend en partie ce qui a déjà été écrit,
- être référencés même si la même référence a été citée dans le texte. exp: Fig. 4 : Représentation schématique du gène codant pour le GHR humain [24].

Les DT peuvent donner un avis différent.

Note relative au plagiat

Le plagiat consiste à s'approprier des idées, ou pire, des textes entiers, sans mentionner par une ou des référence(s) leurs auteurs. Il est évident qu'une bibliographie ne fait que reprendre des idées ou conclusions déjà publiées mais celles-ci doivent impérativement être référencées, même si elles ont été prises sur internet. La détection des plagats devient de plus en plus facile, et ceux via COMPILATIO, logiciel en ligne accessible par le DT. Le plagiat expose l'étudiant(e) à une saisine disciplinaire à l'Université locale et à d'éventuelles poursuites pour contrefaçon.

Un engagement de non plagiat est signé par l'étudiant et le DT. Il sera inséré à la fin du manuscrit.

Intelligence Artificielle AI :

L'IA est un outil qui aide à la correction orthographique, et retrouver ses redondances lors de la rédaction. Mais il ne doit pas vous rédiger votre thèse. Il est obligatoire de vérifier et croiser des informations issues de l'I.A. avec des sources académiques fiables, l'IA produit souvent des contenus génériques, sans

réellement être rigoureuse. L'outil Compilatio reconnaît la rédaction de l'IA et fournit le pourcentage de rédaction par IA, ceci étant considéré comme de la fraude. L'IA est un assistant et pas un auteur.

VII. AVANT VOTRE THÈSE...

Vous devez fournir à chaque membre de votre jury, un exemplaire papier relié de votre thèse, afin que chacun ait un délai suffisant pour pouvoir en prendre connaissance avant la soutenance.

VIII. COMPOSITION DU JURY

La composition du jury revêt trois impératifs (*Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie-version en vigueur au 02 septembre 2019*)

1. Le Président de Jury est **obligatoirement** un enseignant de la faculté de Pharmacie de Tours titulaire d'une HDR, autorisé à tenir cette fonction (soit un Professeur, soit un Maître de Conférences; liste jointe au document).
2. Le jury doit être composé au minimum de trois membres dont le **directeur de thèse** et un membre (ou deux) **extérieur(s)** à la faculté (pharmacien d'officine, médecin, diététicienne, enseignant d'autres UFR...).
3. Le Jury comprend au moins **deux Pharmaciens** (Président inclus) (Préciser sur annexe 2 le mot « **pharmacien** »). La liste des Enseignants-Chercheurs de la faculté titulaires de ce diplôme est jointe à ce document.

6

Les jurys se composent souvent de quatre membres, ce qui présente l'avantage d'augmenter sa pluridisciplinarité et de pouvoir soutenir la thèse en cas d'absence non prévue d'un membre (sauf le Président). Il est évident que tous les membres du Jury doivent être « concernés » par le sujet de la thèse. Il est éventuellement possible de mettre cinq membres dans un Jury. Les membres de la famille de l'étudiant(e) ne sont pas admis. Les anciens étudiants récemment diplômés du diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie peuvent être membres de jury.

Pour les internes, le mémoire du Diplôme d'Etudes Spécialisées tient lieu de thèse en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie. Il peut être soutenu au plus tôt dès la validation du 5^{ème} semestre d'internat. Pour la soutenance de ces seuls mémoires, la composition des Jurys est différente :

DES en Biologie Médicale

(décret n°2003-76 du 23 janvier 2003 – abrogé par Décret n°2013-756 du 19 août 2013)

Le jury doit être composé de 4 membres minimum dont :

- **Un Professeur des Universités (praticien hospitalier ou non) de pharmacie**
- **Un Professeur des Universités (praticien hospitalier ou non) de médecine**



Nouvelle réforme DES Biologie Médicale 2018/2019 (Arrêté du 02 septembre 2020)

- **composition du jury de thèse d'exercice des internes en pharmacie du DES BM :**

Pour les étudiants de troisième cycle des études de pharmacie affectés dans la spécialité biologie médicale, la thèse conduisant au diplôme d'Etat de docteur en pharmacie est soutenue devant un jury présidé par un enseignant-chercheur habilité à diriger des recherches, titulaire des disciplines pharmaceutiques. Le jury de thèse est composé d'au moins trois membres désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques. Deux membres du jury sont titulaires du diplôme de pharmacien ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie. Un praticien des armées peut faire partie d'un jury de thèse. Lorsque ce praticien est professeur agrégé du Val-de-Grâce, il peut présider le jury.

- **inscription conditionnelle à section G de l'Ordre de pharmaciens pour les internes en pharmacie intégrant la phase de consolidation du DES BM :**

«la soutenance avec succès de la thèse par un étudiant de pharmacie inscrit dans le diplôme d'études spécialisées de biologie médicale permet la délivrance du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie par les universités accréditées à cet effet. Elle permet l'inscription conditionnelle annuelle à la section du conseil central de l'ordre des pharmaciens compétente pour la spécialité, et l'entrée en phase 3 sous réserve de la validation de la phase 2 de la maquette du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale. Cette inscription est subordonnée à l'inscription de l'étudiant à l'université. Ce dernier transmet, chaque année universitaire, à la section du conseil central de l'ordre des pharmaciens auprès de laquelle il a obtenu sa première inscription conditionnelle la preuve de son inscription à l'université. »

DES de Pharmacie Hospitalière et IPR

(décret n° 2012-172 du 3 février 2012 – abrogé par Décret n°2013-756 du 19 août 2013)

Le Jury est composé d'au moins quatre membres dont :

- **deux enseignants titulaires du groupe des disciplines pharmaceutiques du Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques appartenant à des unités de formation et de recherche de pharmacie différentes,**
- **deux membres n'exerçant pas leurs fonctions dans une unité de formation et de recherche de pharmacie, dont au moins un praticien hospitalier pharmacien ou un pharmacien résident.**

Le Directeur de thèse peut être n'importe lequel de ces membres du jury, en revanche **le Président du jury** doit être **obligatoirement** le membre universitaire de **la faculté de pharmacie de Tours** (l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) n'étant pas indispensable).

IX. SOUTENANCE DE THÈSE

VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT VOUS PRÉSENTER AU SERVICE DE SCOLARITÉ AVANT LE DÉBUT DE LA SOUTENANCE.

L'étudiant(e) doit soutenir oralement son travail de thèse devant son Jury et le public (il n'y a pas d'interdit quant à sa composition). Dans certains cas (notamment des thèses ayant un rapport avec l'Industrie Pharmaceutique), une clause de confidentialité et/ou un huis clos peuvent être demandés par le DT.

Dans ce cas, la soutenance se déroule à huis clos sans aucun public. Les exemplaires écrits devront être déposés à la B.U. mais ne seront consultables que lorsque la confidentialité sera levée.

L'exposé doit durer une vingtaine de minutes (20 min +/- 2 min en principe) et faire le point sur ce que l'étudiant(e) considère comme étant l'essentiel de son travail. L'exposé oral n'est donc pas obligatoirement une copie conforme du résumé de l'ensemble du travail. Cet exposé est fait à l'aide d'un « diaporama ». La Salle des Actes est équipée d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur. Vous devez donc vous munir de votre clé USB. Après la soutenance, chaque membre du Jury s'entretient publiquement avec l'étudiant(e) de la forme et du fond du travail par une discussion souvent élargie.

Ensuite le Jury se retire pour délibérer et revient en Salle. Le Président de Jury annonce le résultat. Le Jury peut refuser la thèse ou l'admettre avec l'une des mentions suivantes : Passable – Assez Bien – Bien – Très Bien. Le Jury peut demander des modifications plus ou moins importantes en fonction des souhaits des différents membres du Jury.

Il est donc prudent de n'imprimer, pour la soutenance, qu'un nombre limité d'exemplaires correspondant à celui des membres du Jury.

X. APRÈS LA SOUTENANCE

La faculté prête le Pharmalounge ou la mezzanine pour les pots de thèse (sous conditions), pas de réfrigérateur à disposition.

La demande de reservation est disponible sur Célène et sur le site de la Faculté.

Après la soutenance et après correction éventuelle, vous devez :

1/ Envoyer votre thèse en format PDF par mail à **Mme Laura JENNEQUIN** (BU) – laura.jennequin@univ-tours.fr (après les corrections éventuelles demandées par le jury lors de la soutenance).

2/ Pour le service de Scolarité :

- Envoyer par mail these.pharma@univ-tours.fr ou déposer à la Scolarité, la page de signatures signée par votre ou vos Directeur(s) de thèse pour signature de la Directrice de la Faculté.
- Le suivi des diplômés à compléter sur [Célène](#).

3/ La Scolarité vous délivrera votre attestation de réussite **une fois** que la BU aura validé votre dépôt de thèse avec l'envoi du quitus.

N.B.: Pour les étudiants de 6ème année, cette attestation n'est délivrée qu'après la validation de la 6ème année. Il est en ainsi aussi pour les internes, attestation délivrée qu'après la validation du DES.

L'étudiant dans l'impossibilité de se déplacer pourra se faire adresser sur demande cette attestation par courrier. **Cette attestation originale vous sera demandée contre remise du diplôme définitif.** Aussi conservez bien ce document et fournissez une photocopie pour vous inscrire à l'Ordre.

Le diplôme définitif sera disponible courant avril / mai de l'année civile suivant la soutenance et votre dernière année d'inscription à la Faculté.

Un envoi postal est possible. Merci de consulter la procédure sur notre site internet – Rubrique "[Thèses](#)".

LISTE DES ENSEIGNANTS DE LA FACULTÉ DE PHARMACIE TITULAIRES DE L'HDR

ALLARD-VANNIER Emilie
ALLOUCHI Hassan
ANTIER Daniel
ARLICOT Nicolas
AUBREY Nicolas
BOUDESOCQUE-DELAYE Leslie
BRAIBANT Martine
BRAND Denys
BREDELOUX Pierre
CHEVALIER Stéphane
CHOURPA Igor
CLASTRE Marc
DAVID Stéphanie
DEBIERRE-GROCKIEGO Françoise
DENEVAULT-SABOURIN Caroline
DIMIER-POISSON Isabelle
DOUZIECH EYROLLES Laurence

DUMAS Jean-François
ENGUEHARD-GUEIFFIER Cécile
GIRAUDEAU Bruno
HERVÉ-AUBERT Katel
LANOTTE Philippe
LANOUE Arnaud
MAHÉO Karine
MAVEL Sylvie
MUNNIER Emilie
POUPLARD Claire
PRIÉ Gildas
SOUCÉ Martin
TAUBER Pierre
VELGE-ROUSSEL Florence
VERCOUILLIE Johnny
VIAUD-MASSUARD Marie-Claude

LISTE DES ENSEIGNANTS DE LA FACULTÉ DE PHARMACIE TITULAIRES DU DIPLÔME DE PHARMACIEN

ALLARD-VANNIER Emilie
ALLOUCHI Hassan
ANTIER Daniel
ARLICOT Nicolas
BARIN Francis
BIRER-WILLIAMS Caroline
BORDY Romain
BOUDESOCQUE-DELAYE Leslie
BOULARD Pierre
BRAND Denys
BREDELOUX Pierre
CAMUS-GABRIEL Mathilde
DAVID Stéphanie
DENEVAULT-SABOURIN Caroline
DIMIER-POISSON Isabelle
DOUEZ Emmanuel
DOUZIECH-EYROLLES Laurence

ENGUEHARD-GUEIFFIER Cécile
FOUCAULT Amélie
FOUCAULT-FRUCHARD Laura
GERMON Stéphanie
GLÉVAREC Gaëlle
HERVÉ-AUBERT Katel
JUSTE Matthieu
LANOTTE Philippe
MARLET Julien
MAUPOIL Véronique
MUNNIER Emilie
PASQUALIN Côme
POUPLARD Claire
SIEROCKI Pierre
TULOUP Vianney
VERGOTE Jackie
VEYRAT-DUREBEX Charlotte